

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 86 (1998)

Heft: 1424

Artikel: Elle crée, elle s'accroche, ça paye !

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284830>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ELLE CRÉE, ELLE S'ACCROCHE, ÇA PAYE!

«Une montre créée par des femmes pour les femmes?» «Bof, lui disent les grands patrons de l'horlogerie du haut de leur savoir-faire séculaire; il y a des années que nous vendons avec succès nos montres dame». Forte d'avoir réussi le lancement d'une montre pour enfants, Gisèle Rufer livre sa première bataille en sa qualité de cheffe de produit pour une marque célèbre en vue de réaliser son rêve au sein d'une entreprise solide. Elle la perd.

C'est en puisant dans ses poches et avec le soutien matériel de ses proches, qu'elle repart à la lutte, seule à la tête d'une petite équipe de femmes. Avec la foi en l'excellence de son produit et une conviction inébranlable pour persuader des artisans de relever le défi de la fabrication d'une montre qui n'existait que sur le papier. Avec la joie immense ensuite de palper la première montre en état de marche. Gisèle Rufer, la cinquantaine dynamique, a créé la société Delance (en hommage au nom de son père trop tôt disparu) en avril 1996 avec un capital de 100000 francs, alors qu'il en faudrait dix fois plus pour fabriquer les 1000 premières montres ! Commence alors une lutte acharnée pour trouver des fonds et des canaux de vente.

Elle s'est équipée, par une formation en informatique et en gestion d'entreprise, des outils nécessaires à l'élaboration de ce plan d'affaires magique qui puisse convaincre les banquiers à lui ouvrir une ligne de crédit. *«Je pense bien en avoir présenté une quinzaine au moins. Je n'ai pas encore obtenu un centime. Ils sont méfiants ces banquiers, lorsqu'ils sont interpellés sur la viabilité d'un projet d'envergure défendu par une femme. Ils anticipent un pépin de santé, un accroc conjugal ou toute autre catastrophe. Il leur arrive de prêter de l'argent à des femmes, oui. Mais seulement si elles ont pris la tête d'une entreprise qui existe déjà depuis une ou deux générations».*



Genilem, le petit génie des créateurs d'entreprise

«Nous ne faisons aucune distinction entre femmes et hommes. Nous les aidons pour autant qu'ils aient réussi à nous convaincre de la valeur de leur projet». Ann Southam, co-fondatrice, en juin 1995, avec Armand Lombard de Genilem, dont elle est aussi la directrice, affiche une fierté certaine au regard des succès enregistrés par cette fondation à but non lucratif destinée à accompagner de ses conseils des hommes et des femmes qui créent leur entreprise. Lorsque leurs dossiers ont passé la barre du comité de sélection, ces promoteurs de projets novateurs ont accès à des séminaires de formation, ainsi qu'à une orientation dans le domaine du marketing et des plans d'affaires. Gratuitement pendant trois ans. Après quoi ils doivent voler de leurs propres ailes. Il leur incombe également de réunir eux-mêmes les capitaux nécessaires, l'apport de la fondation est une caution morale.

«Sur plus de 800 dossiers présentés, 15% ont été signés par des femmes, explique Ann Southam. Parmi les créations que nous suivons, un tiers émane de femmes. Quant au taux de succès enregistré par Genilem, il est de 80%. A comparer avec le taux moyen d'aboutissement de projets innovateurs qui se situe entre 25 et 30%».

Genilem est une fondation financée par des parrains – entreprises situées dans les cantons de Genève et de Vaud – des partenaires – Banques des cantons de Genève et de Vaud – et par les cantons de Vaud et de Genève.

(aml)

Courant de séminaires en foires spécialisées, Gisèle Rufer finit par trouver une quinzaine de distributeurs en Suisse. La fondation Genilem a retenu son dossier, ce qui lui garantit un appui pendant trois ans. *«Elle m'a surtout donné ma crédibilité en tant que femme créatrice d'entreprise, relève-t-elle».*

Puis au printemps 1997 se produit l'événement qui lui fera oublier ses constantes entrevues frustrantes avec les banquiers: *«J'ai rencontré par hasard à la Foire de Bâle Steven Kaiser, un Américain, qui cherchait un produit original ou la représentation*

d'une très grande marque. Il a jeté son dévolu sur la marque Delance». Cet ancien président de Baume & Mercier USA a fondé sa propre société de distribution Kaiser Time Corp. ce printemps. *«Il vient de me commander 2000 montres».*

Fin octobre sonne la faillite pour son fabricant de boîtiers, ami de longue date. Pour Gisèle Rufer, sauver son entreprise est néanmoins prioritaire. En douze heures de démarches harassantes, elle trouve un successeur.

Anne-Marie Ley